

Conseil. Dans le cas qui nous occupe, les intentions ne correspondent pas aux actes. D'après plusieurs sources, le ministre ne semble pas avoir réussi à défendre les intérêts des femmes du Canada. C'est vraiment ironique qu'une telle motion ait été présentée, car les femmes sont mentionnées plus souvent dans le dernier discours du trône que dans tout autre discours du trône précédent. On peut en conclure que le gouvernement voulait faire davantage dans le cadre des programmes destinés aux Canadiennes et s'intéresser de plus près aux questions qui les touchent.

Pendant la période des questions hier à la Chambre, le premier ministre (M. Trudeau) a attribué au ministre le mérite de plusieurs réalisations pour essayer de lui apporter son appui. Certains groupes féminins m'ont fait part de leur opinion sur plusieurs points abordés dans la note remise au premier ministre et dont il a donné lecture à la Chambre. J'aimerais faire quelques observations sur plusieurs de ces points.

D'abord, le premier ministre nous a fait croire que le ministre faisait preuve de dynamisme et qu'il avait proposé des mesures d'action positive à la Fonction publique. Le ministre l'a fait dans trois ministères. Il a créé un système de responsabilité générale au sein de ces ministères. Il a formé des conseillers en action positive. Il poursuit d'autres études statistiques également, par exemple la comparaison du taux de réussite à la Fonction publique et au secteur privé en ce qui concerne l'avancement des femmes.

Il y a toutefois un revers à la médaille. Il a déclaré qu'il faudra environ quatre ans pour mettre ce programme en vigueur. Et pourtant, chez nos voisins du sud, les États-Unis, tout prouve qu'en vertu du programme obligatoire d'action positive entrepris par le secteur privé, il a fallu deux ans à peine pour que des changements systématiques de structures se fassent sentir au niveau de l'avancement des femmes. Pourquoi le ministre dit-il qu'il faudra quatre ans, alors que trois ministères seulement sont visés, contre tout le secteur privé aux États-Unis?

D'autre part, toujours au sujet du ministre, le premier ministre a affirmé que celui-ci avait réduit de vingt à quinze heures le nombre minimum d'heures de travail hebdomadaires ouvrant droit à l'assurance-chômage. C'est une mesure qui ne vise qu'à revenir à l'ancien système. Sous l'ancien gouvernement Trudeau, l'ex-ministre de l'Emploi et de l'Immigration avait porté le minimum d'heures assurables de quinze à vingt heures. Depuis lors, différents groupes de femmes sont intervenus en prétendant que cette mesure est injuste pour les travailleurs à temps partiel, des femmes dans 75 p. 100 des cas.

Selon le troisième témoignage donné hier, le ministre aurait parrainé une campagne publicitaire de 1 million de dollars sur les femmes au travail. J'ai sous la main une copie de la lettre adressée au ministre le 22 décembre par le Comité d'action nationale, qui s'oppose à ces annonces publicitaires. Selon cette lettre, ces annonces sous-entendaient tout d'abord que le travail des femmes est futile et, deuxièmement, que les femmes constituent une force de réserve de main-d'œuvre et, enfin, que la plupart des employeurs ne connaissent pas l'existence, ou l'ont oubliée, des employées féminines. Le ministre n'a pas encore répondu à cette lettre. Nous avons appris également

### *Situation de la femme*

que le Congrès du travail du Canada s'était vivement opposé à ces annonces publicitaires, par le biais du programme d'action positive mis en place dans les Centres d'emploi et d'immigration du Canada.

Je voudrais mentionner un autre aspect de l'éloge fait hier par le premier ministre au sujet du ministre responsable de la condition féminine. Il paraît que le ministre a amorcé une étude de l'assurance-chômage afin d'en supprimer entre autres toute discrimination. La vérité, c'est que le ministre n'a pas entrepris cette étude mais qu'il poursuit simplement celle qu'avait commencée son prédécesseur.

● (1600)

Le ministre a bien donné ce mandat au groupe de travail qui ne déposera pas son rapport avant le printemps prochain. Les modifications n'entreront donc pas en vigueur avant l'exercice 1981-1982. Ces recommandations seront alors étudiées par le Parlement. Des groupes de femmes m'ont affirmé que pour cette raison les modifications ne seront pas prêtes, avant la date limite de l'automne, et ne pourront être incluses dans les prévisions financières de l'année 1982-83. Il est possible que les modifications soient adoptées à temps pour les prochaines élections législatives.

Après avoir consulté des groupes représentant les femmes et demandé à d'autres la raison de leur mécontentement à l'égard du ministre responsable de la condition féminine, je crois comprendre qu'elles reprochent au ministre de ne pas avoir encore mis les pieds dans le bureau de l'édifice qui abrite la Condition féminine Canada, ce qui montre bien quelles sont ses priorités. Son prédécesseur recevait en audience trois ou quatre groupes de femmes chaque semaine dans ce bureau.

Des associations féminines ont exprimé leur mécontentement quant au peu d'empressement du ministre à les rencontrer. Quand il accepte de les rencontrer, il paraît qu'il affiche une attitude professorale, reprenant fréquemment les femmes.

Un autre point secondaire, mais révélateur, c'est le fait que le ministre n'a donné aucun appui tangible aux traductrices de la Fonction publique en grève qui réclamaient une amélioration des indemnités de maternité. On m'a dit qu'il avait refusé d'intervenir en leur faveur auprès du président du Conseil du Trésor. Le ministre a été incapable de trouver aux Affaires extérieures une femme diplomate ou une femme ayant une bonne connaissance des problèmes féminins qui puisse assister à titre consultatif, cette année, à Copenhague, à la conférence des Nations Unies marquant le milieu de la décennie de la femme. Le ministre n'a pas assisté à la présentation, devant le comité de la constitution, des exposés du Conseil consultatif, du Comité d'action national et d'autres associations féminines.

Ces dernières semaines, on s'est beaucoup inquiété après que le ministre des Communications eut lancé un programme de plusieurs millions de dollars en faveur de l'automatisation des travaux administratifs. Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) a reçu de nombreuses lettres lui demandant d'intervenir en raison des conséquences que ce programme aura sur la population active féminine, qui occupe en majorité des postes de secrétariat et qui craint de se retrouver au chômage. On a admis aujourd'hui avoir reçu une lettre, écrite il y a un mois et une semaine.